SUIVI DE L'EXÉCUTION DES PEINES



Le 1er juillet 2012 et le 1er juillet 2013, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a pris en charge le contrôle de toutes les peines prononcées respectivement par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »).

Les personnes reconnues coupables de crimes par le TPIR, le TPIY ou le Mécanisme ne purgent pas leur peine dans les centres de détention des Nations Unies à Arusha ou à La Haye, mais dans les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ayant conclu des accords avec celle-ci en vue de l'exécution des peines prononcées par le TPIR. le TPIY ou le Mécanisme.

Le Mécanisme veille à ce que ces peines soient exécutées dans le respect des normes internationales en matière de détention et du droit de l'État chargé de l'exécution de la peine.

Il revient au Président du Mécanisme de désigner l'État chargé de l'exécution de la peine, de contrôler l'exécution de la peine et de statuer sur les demandes de grâce, de commutation de la peine ou de libération anticipée.

En plus des personnes citées ici, deux autres, actuellement dans le quartier pénitentiaire des Nations Unies de La Haye, attendent d'être transférées dans un État qui se chargera de l'exécution de leur peine. Quatre autres personnes en libération anticipée conditionnelle sont sous le contrôle du Mécanisme.

Le Mécanisme a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU afin de continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du TPIR et du TPIY qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.

Personnes condamnées par le TPIY purgeant actuellement leur peine :

ALLEMAGNE

Galić. Stanislav emprisonnement à vie Kunarac, Dragoljub 28 ans d'emprisonnement Popović, Vujadin emprisonnement à vie Stanišić, Jovica 15 ans d'emprisonnement

AUTRICHE

Stojić, Bruno 20 ans d'emprisonnement

BELGIQUE

Jelisić, Goran 40 ans d'emprisonnement

ESTONIE

Krstić, Radislav 35 ans d'emprisonnement Lukić, Milan emprisonnement à vie 35 ans d'emprisonnement Martić, Milan 29 ans d'emprisonnement Milošević, Dragomir



FRANCE

Stakić, Milomir 40 ans d'emprisonnement

NORVÈGE

Župljanin, Stojan 22 ans d'emprisonnement Lukić, Sredoje 27 ans d'emprisonnement

ROYAUME-UNI

Karadžić, Radovan emprisonnement à vie Prlić, Jadranko 25 ans d'emprisonnement

Personnes condamnées par le TPIR purgeant actuellement leur peine :

SÉNÉGAL

Kambanda, Jean Kamuhanda, Jean de Dieu Ndayambaje, Élie Ngirabatware, Augustin Ngirumpatse, Matthieu Ntahobali, Arsène Shalom Nyiramasuhuko, Pauline Renzaho, Tharcisse

emprisonnement à vie emprisonnement à vie 47 ans d'emprisonnement 32 ans d'emprisonnement emprisonnement à vie 47 ans d'emprisonnement 47 ans d'emprisonnement emprisonnement à vie

SÉNÉGAI

BÉNIN

Akayesu, Jean-Paul Bizimungu, Augustin Gatete, Jean-Baptiste Hategekimana, Ildephonse emprisonnement à vie Kajelijeli, Juvénal Kanyarukiga, Gaspard Musema, Alfred Nchamihigo, Siméon Ndahimana, Grégoire Ngeze, Hassan Nizeyimana, Ildéphonse Ntabakuze, Alovs Ntawukulilyayo, Dominique 20 ans d'emprisonnement Nzabonimana, Callixte Semanza, Laurent Seromba, Athanase

emprisonnement à vie 30 ans d'emprisonnement 40 ans d'emprisonnement 45 ans d'emprisonnement 30 ans d'emprisonnement emprisonnement à vie 40 ans d'emprisonnement 25 ans d'emprisonnement 35 ans d'emprisonnement 35 ans d'emprisonnement 35 ans d'emprisonnement emprisonnement à vie 35 ans d'emprisonnement emprisonnement à vie